

Direction de la Solidarité et de la Santé
Service Atelier Santé Ville
JPB/FSM/ED/AP

N°106/2023

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec l'association Inven'Terre, d'un devis de prestations pour une animation de sensibilisation au jardinage dans le cadre du projet de Coopérative d'Acteurs Nutrition Est Val d'Oise.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant que la Ville réalise des activités dans le cadre du dispositif Atelier Santé Ville dont en particulier celles relatives à la promotion de la santé,

Considérant que le projet « Coopérative d'Acteurs Nutrition Est Val d'Oise » a pour but de promouvoir la qualité de vie, le bien-être et la prévention de certaines maladies chroniques par l'équilibre alimentaire et l'activité physique auprès des enfants, des adolescents et de leur famille,

Considérant dans ce cadre, la volonté de la Ville d'organiser une animation afin de sensibiliser le public au jardinage par la mise en œuvre d'un jardin potager et de plantation de semis, les 5 avril 2023 et 24 mai 2023,

Considérant la nécessité pour la Ville de faire appel à un professionnel extérieur pour les ateliers sur le jardinage,

Considérant la proposition de l'association Inven'Terre.

DECIDE

- **De signer** avec l'association Inven'Terre, sise 74 résidence Domont Village – 95330 Domont, le devis joint à la présente décision,
- **De lui régler** la somme totale de 1 050 € (TVA non applicable),
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 20 mars 2023

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **23 MARS 2023**

Mis en ligne, le : **28 MARS 2023**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publica

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec l'association Inven'Terre d'un devis de prestations pour

Objet de l'acte : un animation de sensibilisation au jardinage dans le cadre du projet de
Coopérative d'Acteurs Nutrition Est Val d'Oise

.....
Date de décision: 20/03/2023

Date de réception de l'accusé 23/03/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2023DECISION106

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230320-2023DECISION106-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Décision 106.pdf (99_AI-

095-219502770-20230320-2023DECISION106-AI-1-1_1.pdf)